

INFORMATIONS PRATIQUES # Mai 2024

MAIRIE

135 route de la Mairie
04 77 62 02 24 – mairie@stvincentdeboisset.fr
www.stvincentdeboisset.fr
Lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h00
Fermée le mercredi après-midi
1^{er} samedi du mois de 10h à 12h



BIBLIOTHÈQUE

21 traverse des Écoliers (dans l'enceinte de l'école)
04 77 62 06 73 – bibliotheque@stvincentdeboisset.fr
Lundi et Mercredi de 16h00 à 18h30

CORRESPONDANTS PRESSE

Le Progrès	François BOUCHER	06 81 83 21 38
Le Pays	Michel BERNARD	06 81 13 00 93

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Standard	04 77 44 29 50
Service déchets ménagers	0800 17 34 50
Roannaise de l'Eau	04 77 68 54 31
Roannais Tourisme	04 77 71 51 77
Service de bus : Point City STAR	04 77 72 77 27

SERVICES

Sous-préfecture de Roanne	04 77 23 64 64
Centre des Impôts de Roanne	04 77 44 01 02
Trésor public (SGC Loire Nord)	04 77 71 44 65
France Travail 3949 – La Poste 3631	
Paroisse Sainte Claire	04 77 67 24 53

SÉCURITÉ

Gendarmerie de Villerest	04 77 68 16 44
Police 17 – Pompiers 18	

SANTÉ

Pharmacie de garde 3237 (payant) ou www.3237.fr
SAMU 15
Centre Hospitalier de Roanne 04 77 44 30 00
urgences 04 77 44 31 10
Clinique du Renaison 04 77 44 45 00
urgences 04 77 44 45 44
Centre antipoison de Lyon 04 72 11 69 11
CPAM 3646 – MSA de la Loire 04 75 75 68 68

ÉCOLE

21 traverse des Écoliers – 04 77 62 02 21
ce.0420820n@ac-lyon.fr
Périscolaire et Cantine : EVS La Soupe au Caillou
07 64 45 29 06 – accueildeloisirsdubateau@gmail.com

CENTRE DE LOISIRS

EVS La Soupe au Caillou
21 traverse des Écoliers (dans l'enceinte de l'école)
07 64 45 29 06 – accueildeloisirsdubateau@gmail.com

MODE D'ACCUEIL ENFANTS – DE 6 ANS

Renseignements sur l'accueil individuel ou collectif
auprès du **Relais Information Accueil Petite Enfance**
(RIAPE), 2 rue Brison à Roanne, 04 26 24 92 51
riape@roannais-agglomeration.fr
▷ Liste des **assistantes maternelles** de la commune
sur www.stvincentdeboisset.fr

ALLÔ SÉNIORS ROANNAIS

Un numéro unique et gratuit **04 77 42 94 14** pour répondre à toutes les questions liées aux aînés de plus de 75 ans (administratives, hébergements, prestations sociales ...).

SOCIAL

Assistante sociale	04 77 23 24 58
Conciliateur de justice	04 77 67 05 11
permanences à la Mairie du Coteau	

Département de la Loire	04 77 23 24 25
antenne de Roanne	

CAF de la Loire	0810 25 42 80
-----------------	---------------

URGENCES RÉSEAUX

Enedis 09 72 67 50 42 – GRDF 0800 47 33 33
Roannaise de l'Eau (assainissement) 04 77 68 54 31
SUEZ (eau potable) 09 77 40 11 30

ANIMAUX

Urgences vétérinaire 3115
SPA 04 77 71 81 38 – Arche de Noé 04 77 70 73 59
LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) 04 37 61 05 06
ARPN (Ass. Roannaise de Protection de la Nature) 04 77 78 04 20

ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES

Emilie DUCROT

06 86 66 80 03

afpradinesboisset@famillesrurales42.org

BADMINTON BOISSET

Alexandre MORAIS

06 33 58 04 94

lebadboisset42120@gmail.com

BOISSET BASKET CLUB

Anthony BARNAY

06 82 83 17 35

boissetbc@yahoo.fr

COMITÉ DES FÊTES

Nicolas PERRIN

07 81 11 12 60

n.perrin696@laposte.net

CULTURE ET PATRIMOINE EN BOISSET

Roger CHATELARD

06 82 14 04 86

cpboisset@orange.fr

FNACA

Pierre SAYET

06 25 90 30 42

FOOT CLUB EST ROANNAIS

Vincent RODRIGUES

06 88 37 80 74

vincent.rodrigues42@orange.fr

JUDO JUJITSU BOISSET

Club labellisé « Sport Bien Etre Sport Adapté »

Jean-Jacques SEIGNON

06 01 48 02 62

judojujistsuboisset@gmail.com

LA TROUPE DU COLOMBIER

José JORGE

06 84 96 45 73

latroupeducolombier42@gmail.com

SOU DES ÉCOLES

Quentin BARRAUD

06 40 23 38 20

soustvincentdeboisset@yahoo.fr

TENNIS CLUB BOISSET

Laurent MARTIN

06 18 82 25 64

tennisboisset@gmail.com

VOLLEY VINCENTINOIS

Yannick VAVASSEUR

04 77 62 89 23

volleyvincentinois@gmail.com

ÉTANGS DE PÊCHE DE LA CHAMARY

Auprès du Comité des Fêtes

M. Eric FEUGERE 06 40 76 16 46

LOCATION DE MATÉRIELS pour vos fêtes

Auprès du Comité des Fêtes

M. Bernard VALLAS 06 77 85 47 64

LOCATION DE SALLES

Visite virtuelle et réservations sur www.stvincentdeboisset.fr

	GRANGE DE LA CHAMARY	SALLE DES FÊTES	MAISON DES SŒURS
Habitant	Journée 575 € WE 1 400 €	Journée 160 € WE 500 €	Journée 90 € WE 150 €
Extérieur	Journée 1150 € WE 2 800 €	Journée 320 € WE 800 €	
Association communale	360 €	75 €	
Options	Vidéoprojecteur 100 € Rack sono 150 €	Ménage 200 €	
Caution	1 000 €	1 000 €	150 €
Contact pour les visites	06 88 15 02 70	04 77 62 02 24	04 77 62 02 24

CIMETIÈRE

Concession trentenaire

Simple (2 personnes) 160 €

Double (4 personnes) 290 €

Case de Columbarium

pour 30 ans, 500 €

3 urnes

Cavurne

pour 30 ans, 700 €

4 urnes

Dispersion au jardin du souvenir

Pose d'une plaque mémoire en bronze, 200 €

Démarches administratives, Informations ...

Ayez les bons réflexes



CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS

Ces documents ne sont plus délivrés par les mairies du domicile mais par les mairies « Pilote ».

L'instruction se fait uniquement **sur rendez-vous** à prendre en ligne sur icitoyen.fr ou par téléphone auprès de :

MAIRIE DU **COTEAU** 04 77 67 05 11

MAIRIE DE **ROANNE** 04 77 23 77 99

MAIRIE DE **RIORGES** 04 77 23 62 62

MAIRIE DE **RENAISON** 04 77 64 40 22

Prendre contact avec l'une d'entre elles pour connaître la constitution de votre dossier.

RECENSEMENT MILITAIRE

Vous avez 16 ans : recensement obligatoire en mairie (muni d'une pièce d'identité, du livret de famille, d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois).

La présence du jeune ou de l'un des parents est obligatoire pour effectuer les démarches.

- La mairie vous remettra une attestation de recensement, nécessaire pour passer examens, concours et permis de conduire.

- Dans le trimestre suivant, la mairie envoie votre dossier au Centre du Service National.

- Vous vous inscrivez sur le site : majdc.fr, pour suivre votre dossier et modifier la date de convocation.

- Entre 8 et 12 mois plus tard, vous recevrez une convocation par mail ou par courrier.

- Vous effectuez votre Journée Défense et Citoyenneté et recevez votre certificat de participation à la JDC.

LISTE ÉLECTORALE

Inscription possible toute l'année et jusqu'à 6 semaines avant la date d'un scrutin :

- en ligne sur service-public.fr,
- en mairie (muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois).

LÉGALISATION DE SIGNATURE

En mairie, aux horaires d'ouverture muni d'une pièce d'identité en cours de validité et des documents à signer.

Vous apposerez votre signature devant un élu ou un agent.

CÉRÉMONIES

Mariage, PACS, Reconnaissance avant naissance, Baptême, Funérailles :

- contactez la mairie au 04 77 62 02 24,

- pour les célébrations religieuses :

contactez la **Paroisse Saint Claire au Coteau**

04 77 67 24 53 - www.paroissesainteclair.com

DEMANDE DE TRAVAUX

Informations sur www.stvincentdeboisset.fr :

- formulaires de demande de travaux,

- Plan Local d'Urbanisme, Règlement et Nuancier,

- informations sur les Aides à l'Habitat proposées par Roannais Agglomération,

- informations sur les questions relatives à l'assainissement (travaux, entretien, réglementation, subventions, etc).



TRAITEMENT DES DÉCHETS

Collecte en porte à porte, une fois par semaine le **vendredi matin**, en alternance :

Semaine paire : bac jaune « emballages et papiers »

Semaine impaire : bac bordeaux « déchets ultimes ».

Bio déchets à mettre dans le bac à compost.

Dépôt du verre aux Points d'Apports Volontaires :

à proximité de l'école, de la Grange de la chamary et de la salle de sports.

Tous les autres déchets (y compris les cartons bruns) doivent être déposés dans l'une des 4 déchetteries du territoire (accès à l'aide d'un QR Code à demander sur icitoyen.fr). DÉPÔTS SAUVAGES INTERDITS !

Pour toutes informations, contacter le service au 0 800 17 34 50 ou via icitoyen.fr



DÉCHETS VERTS

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS DE TOUTE NATURE A L'AIR LIBRE EST INTERDIT.

En cas de non-respect, une contravention de 450 € sera appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

En conséquence, vous devez impérativement évacuer vos déchets verts dans l'une des 4 déchetteries du territoire (accès à l'aide d'un QR Code à demander sur icitoyen.fr).

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Contactez les associations solidaires :

C3R au 0800 00 08 56

EMMAÛS au 04 77 67 19 45

ÉLAGAGE

Tout propriétaire est tenu d'élaguer les haies et les arbres situés en bordure des voies et de dégager les carrefours. Toutes les coupes doivent être évacuées. Aucune branche ne doit surplomber le domaine public et ses dépendances. En cas d'accident, faute de visibilité, les propriétaires seront tenus responsables.

Afin de préserver la biodiversité, il est préconisé de ne pas tailler les haies, ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les propriétaires d'animaux doivent s'assurer que ceux-ci ne causent pas de gêne envers leur voisinage ou les passants (abolements, divagations, poursuites...). *Amendes pour nuisances sonores jusqu'à 450 €.*

La divagation des chiens est interdite. Vous devez les tenir en laisse sur la voie publique. Une muselière est obligatoire pour certaines catégories. *Amendes de 150 € à 750 €.*

Si vous trouvez un animal perdu : pour les chiens contactez la SPA de Roanne au 04 77 71 81 38, pour les chats contactez l'Arche de Noé de Roanne au 04 77 70 73 59.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Tous les travaux avec des outils ou appareils quel qu'ils soient ayant une intensité sonore pouvant gêner le voisinage sont autorisés :

Pour les particuliers :

les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Pour les professionnels :

Les jours ouvrables et les samedis : de 7h à 20h

ENTRETIEN DES PARCELLES

Obligation d'entretenir les terrains nus situés à l'intérieur d'une zone d'habitation.

Si les propriétaires n'agissent pas, le maire leur notifie l'obligation d'exécuter les travaux d'entretien (conformément à l'article L2213-25 du code général des collectivités locales). Si ces derniers ne donnent pas suite, une procédure de mise en demeure aux frais du propriétaire est appliquée.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Tous les usagers de la route (piétons, cyclistes, motards, automobilistes, etc.) doivent respecter le code de la route : vitesse, panneaux et stationnement.